

Date de séance : 30 mars 2026
Date de convocation : 24 mars 2026
Date d'affichage : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 28
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL (arrivée à 20 heures 10), Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Sébastien COUVET, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Pascal ZANDOTTI, Matthieu DASSÉ, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

Procuration : M. Alexandre KARAA à M ; Jean-François MARIANI

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mélanie FAIVRE

N°2607

Objet : Inscription à l'inventaire des dépenses d'investissement d'un montant unitaire inférieur à 500 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2

VU l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} janvier 2002, il est possible de compléter, par délibération, la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire.

Ayant pris connaissance du rapport exposant les raisons de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre en section d'investissement, sur les exercices 2025 et 2026, les dépenses ci-dessous détaillées.

Fournisseur	Objet	Montant TTC
ROUSSELY2	1 CHARGEUR + 1 BATTERIE UNIVERSELLE MEULEUSE PERCEUSE ATELIERS	341,33 €
LEGALLAIS	2 SERRURES AP CENT TOUCH	307,87 €
LEGALLAIS	1 SERRURE POUR L'ECOLE COUVRY	194,71 €
TRADE-CHOR	1 RELAIS SUR THERMOSCELLEUSE A BARQUETTES	153,72 €
LEROYMERLIN	4 BRISES-VUE PPMS ECOLES MOLIERE, COUVRY, LA FONTAINE ET CORNEILLE	1 196,66 €
BRUN'EAU PLOMBE	1 ROBINET POUR LA CUISINE DU CENTRE DE LOISIRS	491,08 €
ROUSSELY	2 POMPES ELECTRIQUES D'ARROSAGE ESPACES VERTS	715,44 €
ELECTRO DEPOT	1 ENCEINTE SONO PERISCOLAIRE	199,96 €
REXEL	2 PROGRAMMATEURS D ECLAIRAGE POUR LES SANITAIRES ECOLE CORNEILLE	281,88 €
HENRI JULIEN	1 lot de matériel de cuisine et 40 plateaux self	2 135,04 €
EWIX	2 ROBINETS ET 2 MELANGEURS A LA MAIRIE ET LA CANTINE COUVRY	287,23 €
EWIX	1 INTERRUPTEUR DE DISJONCTEUR POUR TABLEAU ELECTRIQUE AU STADE DE FOOT	416,99 €
EWIX	30 TUBES LEDS POUR ECOLES CORNEILLE ET 30 POUR MOLIERE	563,04 €
EWIX	15 PAVES LEDS POUR LE PIJ - 20 PAVES LEDS POUR LA PETANQUE - 15 PAVES LEDS POUR LA MAIRIE	1 110,00 €
EWIX	14 DISJONCTEURS POUR ARMOIRE ELECTRIQUE CANTINE COUVRY	2 837,86 €
CARDIO SECOURS	7 ELECTRODES ENFANT SUR DIVERS SITES ET 1 ADULTE ET 1 BATTERIE AU CENTR HALLE	1 750,80 €
ANTENNE SERVICE	1 SIRENE DE L ALARME A LA MEDIATHEQUE	258,00 €
SFR SA	1 TELEPHONE MOBILE POUR LE TECHNICIEN BATIMENTS	318,00 €
ECOGOM	1 POIGNEE/ JEU ABEILLE AU SQUARE GENEVIEVE DE GALARD	268,79 €
ROUSSELY	1 CHARGEUR RAPIDE POUR LES ESPACES VERTS	131,02 €

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 03/04/2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE

